

Image not found or type unknown



Annulation du bail signé par l' un des 2 bailleurs

Par **eleni**, le **24/01/2009** à **11:40**

Avec mon epoux nous somme proprietaires d' un appartement que nous mettons en location. Moi, j' ai signé un bail (le 15/01/2009) à partir de 01/02/ 2009 mais mon epoux n' est pas d' accord(revenus modeste). Peut t' on annulé le bail? Doit t' on idemnisé l' agence immobiliere? merci de me repondre